

6 juin 2002
Français
Anglais et français seulement

Résumé des conclusions auxquelles le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur la coordination est parvenu à sa première session ordinaire de 2002

Tenue au siège de la FAO, à Rome,
les 10 et 11 avril 2002

Résumé des conclusions du CCS appelant un suivi spécifique

Séance privée du CCS

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a tenu, le 10 avril 2002, une séance privée présidée par le Secrétaire général, au cours de laquelle les chefs de secrétariat ont entendu un exposé, suivi d'un échange de vues approfondi, sur la situation au Moyen-Orient, les faits nouveaux concernant l'Iraq, l'Afghanistan, l'évolution de la situation en Afrique et la réaction de la communauté internationale à cet égard, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme. Il a également prêté une attention particulière aux résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Doha, et de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique), ainsi qu'au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, qui devait se ternir peu après sa session, à Rome, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York), et au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud). Il a mis l'accent sur la nécessité d'envisager ces conférences et réunions au sommet comme un ensemble homogène, et de veiller à ce qu'elles se renforcent mutuellement et que les leçons des conférences passées aident le système à trouver les moyens de maximiser l'impact de celles à venir.

Suivi du Sommet du Millénaire : « Traitement et prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme »

Le CCS s'est penché sur la question du suivi du Sommet du Millénaire en s'intéressant plus particulièrement au thème du traitement et de la prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme, à la lumière d'un rapport de



synthèse que le Secrétaire général avait demandé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'établir en consultation avec les organisations les plus directement concernées, pour examen par le CCS.

Le CCS a accueilli avec intérêt le rapport de synthèse établi par l'OMS et salué le travail accompli par la Commission macroéconomie et santé, tant pour analyser les besoins financiers et autres nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé que pour faire ressortir les liens étroits qui existent entre la santé et la réduction de la pauvreté ainsi que la croissance économique à long terme.

En approuvant le rapport de l'OMS comme base de l'action future du système des Nations Unies et comme contribution à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le CCS a encore une fois mis l'accent sur les défis multisectoriels que celle-ci présente dans le domaine de la santé et a préconisé l'adoption de mesures synergiques dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la population, de la nutrition, de l'agriculture, de l'environnement, du développement rural, des établissements humains durables, de l'autonomisation des femmes et des investissements dans les enfants. Le CCS a également préconisé une application plus large de l'approche multisectorielle du traitement et de la prévention du VIH/sida, en notant que le système des Nations Unies appliquait déjà une telle approche dans sa stratégie globale de lutte contre cette maladie.

Le CCS a conclu que les liens réciproques entre la santé et les autres objectifs de la Déclaration du Millénaire devraient être explicités dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les stratégies d'appui du système au niveau des pays. Il a souligné qu'il importait de faire figurer la santé en bonne place dans les stratégies de réduction de la pauvreté et d'aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire en matière de santé. Le CCS a mis l'accent sur la nécessité de concentrer les efforts du système sur des stratégies axées sur les résultats afin d'éviter toute fragmentation sectorielle et de déboucher sur des résultats mesurables.

Les membres du CCS ont examiné la possibilité d'adopter une approche de la santé humaine fondée sur les droits pour compléter l'analyse axée sur les investissements figurant dans le rapport de la Commission macroéconomie et santé.

Le CCS a noté qu'il fallait approfondir l'analyse, ajouter un volet sur la santé de la procréation et mettre davantage l'accent sur la prévention de l'épidémie de VIH/sida. Il fallait de même adopter des mesures de prévention contre le paludisme, qui fait des ravages dans de nombreuses régions du monde. À cet égard, les organismes du système des Nations Unies devaient promouvoir la recherche et renforcer la collaboration pour venir à bout de ce fléau.

Le CCS a relevé que le système des Nations Unies devrait être un modèle de pratiques optimales dans la lutte contre le VIH/sida, tant au Siège que sur le terrain. Les efforts actuels devraient être sous-tendus par des mesures de suivi efficaces destinées à assurer la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre le VIH/sida à l'échelle du système. Dans cette optique, le CCS a engagé ses membres à appliquer pleinement les politiques en vigueur dans le système des Nations Unies en ce qui concerne le VIH/sida sur le lieu de travail, notamment en allouant les ressources nécessaires à cette fin.

Rapports des comités de haut niveau

a) Questions relatives aux programmes

i) Soutien apporté, à l'échelle du système, au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le CCS a examiné ce point compte tenu de la mise à jour fournie par la Vice-Secrétaire générale sur la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat et des débats du Comité de haut niveau chargé des programmes.

Le CCS a réaffirmé que le Nouveau Partenariat méritait le soutien sans réserve et indéfectible de la communauté internationale et qu'il offrait un cadre au sein duquel les organismes des Nations Unies pouvaient maximiser l'efficacité et l'impact de leur contribution au développement durable de l'Afrique. Il a demandé instamment à ces organismes de maintenir leur engagement actuel en Afrique, tout en répondant aux demandes spécifiques de soutien pour favoriser la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat. Le CCS a également invité ses membres à continuer de se concentrer et d'agir en coordination avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui est l'interlocuteur privilégié du système à cet égard.

Le CCS a demandé au Comité de haut niveau chargé des programmes de garder la question du Nouveau Partenariat à son ordre du jour et de suivre sa mise en oeuvre.

ii) Fonctionnement du Comité de haut niveau chargé des programmes

Le CCS s'est félicité du rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes sur sa troisième session, dans lequel figure un examen de son mandat, et a invité le Comité à poursuivre ses efforts pour améliorer son fonctionnement, notamment par une répartition efficace des responsabilités avec les autres organes de coordination. Il a pris note des mesures adoptées par le Comité pour améliorer ses méthodes de travail et a souligné qu'une représentation appropriée de haut niveau au Comité était nécessaire pour garantir l'exercice efficace de ses fonctions.

Notant l'importance cruciale de la coordination au niveau des pays pour la réalisation des objectifs du CCS à l'échelle du système, le Conseil s'est félicité des conclusions du Comité de haut niveau à cet égard, notamment de l'approche pragmatique qu'il avait adoptée dans ses interventions avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), en vue de promouvoir des synergies et une cohérence globale.

Le CCS a pris note des nouveaux arrangements souples et pragmatiques qui avaient été instaurés pour la coordination interinstitutions dans les domaines de programmes couverts par les organes subsidiaires de l'ancien Comité administratif de coordination (CAC). Il s'est félicité de la décision prise par le Comité d'assurer le suivi et de donner, selon les besoins, des directives aux réseaux thématiques interinstitutions, et il a invité le secrétariat du CCS à fournir régulièrement des informations objectives et un appui au Comité à cet égard. Dans ce contexte, le CCS a reconnu qu'il était nécessaire de veiller tout particulièrement à ce que des mécanismes efficaces soient en place pour continuer à assurer une coordination

b) Questions de gestion

Le CCS a pris note du rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et s'est félicité des travaux du Comité, en particulier de l'attention continue qu'il a accordée à la coordination des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi qu'à la sécurité et à la sûreté du personnel.

Les chefs de secrétariat ont insisté sur l'importance particulière qu'ils attachent à l'examen auquel procède actuellement la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour réformer le système à la base des traitements et indemnités dans le régime commun, notant qu'il est indispensable de procéder à une réforme d'envergure et que le risque couru, si l'on ne répond pas aux préoccupations exprimées à maintes reprises tant par l'Assemblée générale que par d'autres organes directeurs au sujet de la compétitivité des conditions d'emploi à l'ONU et si l'on ne fait pas face au manque de souplesse du système actuel en ce qui concerne les différents besoins des organisations, est bien plus grand que les difficultés liées à cette réforme. Soulignant que celle-ci est indispensable pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation et pour compléter d'autres grandes réformes de gestion en cours, les chefs de secrétariat ont demandé à la Commission de prendre la tête de cette initiative majeure.

Le CCS a rappelé la décision qu'il avait prise de demander un examen indépendant visant à renforcer tant la fonction publique internationale que la Commission elle-même. Il a exprimé l'espoir qu'un tel examen serait effectué dès que possible.

Le CCS a noté que les deux comités de haut niveau progressaient de façon satisfaisante dans leurs travaux et étaient passés de la phase d'organisation à l'examen de questions de fond, tant dans leurs domaines de responsabilité respectifs que dans le cadre du soutien au CCS. Le Conseil a félicité les présidents et vice-présidents des deux comités et a pris note de l'appui fourni par le secrétariat, qui doit rendre des comptes à tous les membres du CCS.

Questions diverses**Dates de la prochaine session du CCS**

Il est proposé que la prochaine session du CCS se tienne les vendredi 25 et samedi 26 octobre 2002, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Pour faciliter la planification préalable, le CCS a décidé qu'à l'avenir sa première session ordinaire se tiendrait dans le courant de la première semaine d'avril et la seconde pendant la dernière semaine d'octobre.

Le CCS a rendu hommage à M. Mike Moore et à Mme Mary Robinson dont les mandats viendront à expiration avant sa prochaine session, ainsi qu'à Mme Catherine Bertini dont le mandat avait déjà pris fin avant sa session en cours. Il a fait l'éloge de leurs remarquables qualités de chef à la tête de leurs organisations respectives et a souligné la contribution inestimable qu'ils avaient apportée à la coopération internationale et au développement dans le monde, à la promotion des droits de l'homme et à la fourniture d'une assistance humanitaire, ainsi qu'aux travaux du CSS.

I. Introduction

1. La première série de réunions pour 2002 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) pour la coordination s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome, à l'invitation de son directeur général, les 10 et 11 avril 2002.

2. Une *séance privée* du Conseil présidée par le Secrétaire général s'est déroulée dans l'après-midi du 10 avril. Les chefs de secrétariat ont entendu à cette occasion un exposé, suivi d'un échange de vues approfondi, sur la situation au Moyen-Orient, les faits nouveaux concernant l'Iraq, l'Afghanistan, l'évolution de la situation en Afrique et la réaction de la communauté internationale à cet égard, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme. Ils ont également prêté une attention particulière aux résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha et de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) ainsi qu'au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, devant se tenir à Rome, peu après la session du Conseil, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York) et au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud) et à la nécessité d'envisager ces réunions comme un ensemble homogène et de veiller à ce qu'elles se renforcent mutuellement et les leçons des conférences passées aident le système à trouver les moyens de maximiser l'impact de celles à venir.

3. Les membres du CCS ont également tenu une journée de *réflexion* au siège de la FAO le 11 avril, sous la présidence du Secrétaire général, consacrée au projet de campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et aux dépenses correspondantes. Ils ont à cette occasion souligné qu'il fallait clairement définir les liens entre les rapports établis au niveau des pays et la maîtrise nationale des rapports prévus au titre de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement.

4. Le présent rapport récapitule les résultats de la *session ordinaire* du CCS tenue au siège de la FAO dans la matinée du 10 avril et présidée par le Directeur général de la FAO à la demande du Secrétaire général.

5. Cette série de réunions du CCS s'est déroulée à Rome à la veille du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, qui a eu lieu au siège de la FAO du 10 au 13 juin. Le Sommet contribuera beaucoup à harmoniser l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et notamment à recentrer le débat sur les grandes questions d'actualité internationale ainsi qu'à susciter la volonté politique et mobiliser les ressources financières nécessaires. La sécurité alimentaire est un problème pluridimensionnel dont la solution des multiples aspects nécessite les efforts conjugués des divers organismes membres du CCS. Aussi le Directeur de la FAO comptait-il sur la participation des membres du CCS au Sommet.

Ordre du jour

6. L'ordre du jour la première session de 2002 du CCS s'établissait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suivi du Sommet du Millénaire : « Traitement et prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme ».
3. Rapports des comités de haut niveau :
 - a) Questions relatives aux programmes :
 - i) Soutien de l'ensemble du système au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
 - ii) Fonctionnement du Comité de haut niveau chargé des programmes;
 - b) Questions de gestion.
4. Questions diverses.

7. Au nom du Secrétaire général et des membres du CCS, le Président a souhaité la bienvenue à James Morris, nouveau Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), qui assistait pour la première fois à une réunion du CCS. Il a également souhaité la bienvenue à Mme Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'Habitat, en signalant qu'à sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 56/206, décidé de faire du Centre

des Nations Unies pour les établissements humains le secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), lui conférant ainsi le même statut qu'aux autres fonds et programmes des Nations Unies qui siègent au CCS.

II. Suivi du Sommet du Millénaire : « Traitement et prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme »

8. Dans son introduction, le Président a noté qu'au cours des deux dernières années, les chefs de secrétariat avaient entretenu un dialogue extrêmement fructueux dans le but de coordonner leur approche vis-à-vis de la Déclaration du Millénaire¹ et de son suivi. Il a rappelé que le Secrétaire général, s'inspirant de ces discussions, avait proposé avec l'assentiment des chefs de secrétariat que l'ordre du jour des sessions du CCS cadre avec les thèmes définis dans son « plan de champagne » pour les rapports annuels qui seraient présentés à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Ainsi, les rapports établis serviront non seulement à consigner les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration du Millénaire mais s'intégreront ainsi aux efforts déployés à l'échelle du système pour en atteindre les principaux objectifs grâce au renforcement de la cohérence et de l'efficacité des politiques et des activités des différents organismes. Le Président a souligné que le CCS examinerait donc la question intitulée « Traitement et prévention des maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme » à sa session en cours et la suite donnée par les organismes du système au rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés à sa deuxième session ordinaire. Il a noté que cette question d'une très vaste portée revêtait une importance cruciale pour le système des Nations Unies, et que le Secrétariat de l'ONU jouerait le rôle de fer de lance en établissant, en consultation avec les membres du CCS, une note d'information à cet égard pour que le Comité de haut niveau chargé des programmes l'examine avant la prochaine session du CCS.

9. Le Président a invité le docteur Gro Brundtland, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à présenter le document de synthèse que le Secrétaire général avait demandé à l'OMS d'établir

en consultation avec les organisations les plus directement concernées, pour examen par le CCS.

10. La Directrice générale de l'OMS a passé en revue les objectifs de santé définis dans la Déclaration du Millénaire et cité le rapport de la Commission macroéconomie et santé qui contient une analyse de la situation actuelle, notamment en ce qui concerne le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), le paludisme et la tuberculose. Elle a évoqué les problèmes multisectoriels que la réalisation de ces objectifs posait en mettant l'accent sur les liens entre la santé et la réduction de la pauvreté, de même qu'entre la santé et le développement économique et social. Elle a également appelé l'attention sur les estimations du montant des ressources supplémentaires nécessaires et exposé les grandes difficultés que les organismes du système auraient à se les procurer.

11. Le Président a relevé deux points qui avaient été mis en relief dans les discussions du Comité de haut niveau chargé des programmes à propos du traitement et de la prévention des maladies et dans l'ordre du jour annoté du CCS. Premièrement, les progrès dans le secteur sanitaire passaient par toute une gamme d'interventions complémentaires dans les domaines économique et social, qui étaient clairement exposées dans le rapport de la Commission macroéconomie et santé et avaient fait l'objet de débats au sein du Comité de haut niveau. Pratiquement, tous les organismes membres du CCS avaient une contribution à apporter. Restait à déterminer ce que les organismes du système des Nations Unies pouvaient faire – à titre individuel et collectif – pour créer les synergies nécessaires des progrès véritables et soutenus dans le secteur de la santé. En même temps, il fallait veiller à ce que ces progrès influent de manière positive sur la réalisation des autres objectifs du Millénaire en matière de développement et réfléchir à la manière dont ils pourraient aussi influencer sur les résultats que chacun de ces organismes cherchait à atteindre dans son propre domaine de compétence. Deuxièmement, le CCS devrait déterminer les enseignements que le système pourrait tirer de cet exercice au moment où il s'apprête à s'atteler à l'immense tâche que représente la coordination de ses activités en vue de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

12. Lors des débats qui ont suivi, les membres du CCS ont fait ressortir les liens entre les objectifs du Millénaire en matière de développement et l'approche globale que le système devait adopter en vue de leur réalisation. Ils ont fait remarquer que les objectifs devraient être non seulement poursuivis séparément mais aussi conjointement, comme procédant d'un seul et même objectif global : l'élimination de la pauvreté.

13. Les liens entre ces objectifs devaient aussi être pris en compte au moment d'établir les estimations des ressources supplémentaires nécessaires.

14. Les membres du CCS ont souligné qu'il importait de soutenir les progrès du secteur sanitaire en favorisant la croissance économique et en augmentant les revenus individuels. Ils ont noté que les dépenses de recherche financées par le secteur privé augmentaient plus rapidement que celles financées par le secteur public. Par ailleurs, ils ont signalé qu'il existait des liens étroits entre la santé humaine et l'environnement, comme en témoignent les effets du changement climatique et de l'exposition croissante à des produits chimiques dangereux sur l'incidence et la prévalence des maladies.

15. Examinant les divers aspects du VIH/sida et l'impact de cette épidémie, les membres du CCS ont rappelé ses conséquences désastreuses sur différents secteurs de l'économie et les structures sociales, notamment le système éducatif de bon nombre de pays. Ils ont souligné l'importance d'une éducation préventive dans la lutte contre le VIH/sida et convenu qu'il fallait gérer l'épidémie en créant des établissements humains durables et lutter contre la pauvreté en assainissant les quartiers insalubres, grâce au maintien ou au relèvement des normes en matière d'établissements humains, en vue d'assurer un logement plus décent aux victimes et orphelins du sida. Ils ont également souligné qu'il importait d'étendre les programmes de prévention et de traitement du VIH/sida aux réfugiés et aux déplacés.

16. La diffusion d'informations sur le traitement et la prévention des maladies infectieuses au moyen des infrastructures en place, en particulier dans les zones rurales, a été considérée comme une condition préalable majeure. Les membres du CCS ont en outre noté l'importance croissante qu'occupe le lieu de travail dans le traitement et la prévention des maladies à mesure que les entreprises reconnaissent de plus en plus les avantages qui s'attachent à une bonne santé.

17. Le CCS a accueilli avec intérêt le rapport de synthèse établi par l'OMS et salué le travail accompli par la Commission macroéconomie et santé, tant pour analyser les besoins financiers et autres nécessaires à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire dans le domaine de la santé que pour faire ressortir les liens étroits qui existent entre la santé et la réduction de la pauvreté ainsi que la croissance économique à long terme.

18. En approuvant le rapport de l'OMS comme base de l'action future du système des Nations Unies et comme contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, le CCS a encore une fois mis l'accent sur les défis multisectoriels que celle-ci présente dans le domaine de la santé et préconise l'adoption de mesures synergiques dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la population, de la nutrition, de l'agriculture, de l'environnement, du développement rural, des établissements humains durables, de l'autonomisation des femmes et des investissements dans les enfants. Le CCS a également préconisé une application plus large de l'approche multisectorielle du traitement et de la prévention du VIH/sida, en notant que le système des Nations Unies appliquait déjà une telle approche dans sa stratégie globale de lutte contre cette maladie.

19. Le CCS a conclu que les liens réciproques entre la santé et les autres objectifs de la Déclaration du Millénaire devraient être explicités dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les stratégies d'appui du système au niveau des pays. Il a souligné qu'il importait de faire figurer la santé en bonne place dans les stratégies de réduction de la pauvreté et d'aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire en matière de santé. Le CCS a mis l'accent sur la nécessité de concentrer les efforts du système sur des stratégies axées sur les résultats afin d'éviter toute fragmentation sectorielle et de déboucher sur des résultats appréciables.

20. Les membres du CCS ont examiné la possibilité d'adopter une approche de la santé humaine fondée sur les droits pour compléter l'analyse axée sur les investissements figurant dans

le rapport de la Commission macroéconomie et santé.

21. Le CCS a noté qu'il fallait approfondir l'analyse, ajouter un volet sur la santé de la procréation et mettre davantage l'accent sur la prévention de l'épidémie de VIH/sida. Il fallait de même adopter des mesures de prévention contre le paludisme qui fait des ravages dans de nombreuses parties du monde. Les organismes du système des Nations Unies devaient promouvoir la recherche et renforcer la collaboration à cet égard en vue de venir à bout de ce fléau.

22. Le CCS a relevé que le système des Nations Unies devrait être un modèle de pratiques optimales dans la lutte contre le VIH/sida, tant au Siège que sur le terrain. Les efforts actuels devraient être sous-tendus par des mesures de suivi efficaces destinées à assurer la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre le VIH/sida à l'échelle du système. Dans cette optique, le CCS a engagé ses membres à appliquer pleinement les politiques en vigueur dans le système des Nations Unies en ce qui concerne le VIH/sida sur le lieu de travail, notamment en allouant les ressources nécessaires à cette fin.

III. Rapports des Comités de haut niveau

A. Questions relatives aux programmes

1. Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

23. Le Président a rappelé que les chefs de secrétariat étaient convenus, à leur session précédente, que l'Afrique devait demeurer au coeur des préoccupations des organismes des Nations Unies et que ces derniers devaient fournir un appui tangible et clairement défini à la Nouvelle Initiative pour l'Afrique, connue désormais sous le nom de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) [voir ACC/2001/5, par. 9 a)]. Le CCS a décidé que le Comité de haut niveau chargé des programmes devait garder l'Afrique sur la liste de ses domaines d'intérêt prioritaires et continuer de suivre de près l'appui que le système fournissait au NEPAD. Il était aussi convenu de renforcer les mécanismes de coordination interinstitutions au niveau régional, et avait demandé

au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de continuer de faire office d'interlocuteur privilégié des pays africains pour le NEPAD.

24. Le Président a noté que, depuis lors, plusieurs faits nouveaux importants s'étaient produits. Le Comité de mise en oeuvre du NEPAD a tenu sa première réunion à Abuja en octobre 2001. Ce comité qui compte 15 membres est convenu de doter le NEPAD d'une structure de direction constituée d'un comité de mise en oeuvre composé de chefs d'État, d'un comité directeur et d'un secrétariat. Le Comité a aussi défini les principaux domaines pour lesquels des projets et programmes précis devaient être élaborés. Sur le plan interinstitutionnel, la CEA a organisé, immédiatement après la deuxième session ordinaire du CCS en 2001, une consultation régionale des organismes des Nations Unies qui oeuvraient en Afrique. À cette occasion, six domaines thématiques dans lesquels les organismes du système devaient collaborer en priorité ont été identifiés, à savoir : les infrastructures; la mise en valeur des ressources humaines; les politiques macroéconomiques et la diversification des échanges; les technologies de l'information; l'agriculture et l'environnement; et la population et l'emploi. Le Président a ajouté que les différentes initiatives qui seraient prises dans ce domaine au titre de la coopération interinstitutions gagneraient en importance à mesure que les programmes au titre du NEPAD seraient élaborés – processus qui est désormais en cours. En mars, les dirigeants africains ont tenu un mini-sommet à Abuja en vue de mettre au point des programmes de réformes économiques et politiques, en prévision du Sommet du G-8 qui devait se tenir au Canada en juin et au cours duquel un débat devait avoir lieu au sujet du NEPAD. Le Président a conclu en faisant remarquer que les dirigeants africains déployaient des efforts considérables pour traduire dans la pratique la vision proposée par le Nouveau Partenariat, et que certains faits récents avaient confirmé, comme l'avait souligné le CCS, que ce partenariat offrait aux organismes des Nations Unies le cadre approprié pour contribuer efficacement au développement de l'Afrique. Le Président a aussi fait remarquer que la réunion suivante du Comité de mise en oeuvre du NEPAD aurait lieu lors du « Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après » devant se tenir à Rome en juin 2002.

25. Évoquant la réunion du Comité de mise en oeuvre du NEPAD tenue en mars à Abuja, la Vice-Secrétaire générale a fait remarquer que d'importants progrès avaient été accomplis en ce qui concerne certains aspects essentiels du plan d'action en cours d'élaboration, notamment les aspects touchant à la gouvernance politique et économique ainsi qu'à la création d'un mécanisme africain d'examen par les pairs. Bien que le Comité ait approuvé des codes et des normes applicables à la gouvernance économique et à la gestion des entreprises, il n'avait toujours pas pris de décision sur deux questions capitales : la question de savoir qui serait chargé de fournir un appui en personnel au mécanisme africain d'examen par les pairs, et celle de la mise au point des projets de proposition relatifs à la gouvernance politique. La Vice-Secrétaire générale a fait remarquer que le NEPAD continuait de bénéficier d'un large soutien dans la région et que certains donateurs y voyaient un outil de coopération avec l'Afrique très prometteur. Le problème fondamental auquel le système des Nations Unies continuait de se heurter concernait la formulation d'une approche parfaitement cohérente du NEPAD, dans la perspective du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui devait se tenir en juillet, et de l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990² à laquelle l'Assemblée générale devait bientôt procéder. La CEA comptait organiser, après le Sommet de l'OUA en juillet, une autre réunion de consultation interinstitutions en vue de faire le point de la situation et de poursuivre l'élaboration d'un plan d'action. La Vice-Secrétaire générale a appelé l'attention du CCS sur la décision prise à l'issue de la consultation interinstitutions d'octobre 2001 d'ajouter les droits de l'homme, les préoccupations d'ordre humanitaire et le problème des réfugiés aux domaines d'activité qui, lors des consultations, avaient été définis comme des domaines devant faire l'objet d'une collaboration plus poussée.

26. Le Président a indiqué qu'il croyait comprendre que le Comité de mise en oeuvre du NEPAD avait décidé de confier à une instance indépendante la responsabilité d'appuyer le mécanisme d'examen par les pairs. D'une manière plus générale, il a souligné qu'il était essentiel que les organismes du système s'adaptent et répondent aux besoins des dirigeants africains, et qu'il fallait donc attendre l'issue des travaux du prochain sommet de l'OUA avant de se

prononcer sur les interventions interinstitutions qui pourraient être nécessaires.

27. Le Vice-Président du Comité de haut niveau chargé des programmes a brièvement rendu compte au CCS des débats que le Comité avait consacrés au NEPAD. À sa session précédente, ledit comité avait insisté sur l'importance que revêtaient les engagements mutuels pris par les pays africains et les efforts déployés par la communauté internationale en vue de contribuer à la création d'un environnement plus propice – aux plans national et international – au développement de l'Afrique. Le Comité avait aussi insisté sur la nécessité de mettre dûment à profit les institutions et mécanismes existants pour organiser et renforcer l'appui que le système des Nations Unies apportait au NEPAD aux niveaux national et régional. Le Comité estimait que les organismes du système devaient poursuivre les activités qu'ils menaient en Afrique, tout en continuant, lorsqu'on le leur demandait, d'appuyer la mise en oeuvre du NEPAD. Il avait également souligné qu'il était important que les organisations intéressées coopèrent les unes avec les autres et échangent des informations pour appuyer le rôle joué par la CEA en tant qu'interlocuteur privilégié du système pour le NEPAD.

28. Les chefs de secrétariat ont rendu hommage et exprimé leur appui résolu aux efforts importants qui étaient de nouveau déployés dans l'ensemble de l'Afrique pour faire régner la paix et contribuer à une saine gestion des affaires publiques. La poursuite de ces efforts, notamment ceux qui touchaient à la gestion des conflits internes et des conflits entre États ainsi qu'aux problèmes connexes des réfugiés et des déplacés, a été qualifiée d'élément indispensable à la création d'un environnement propice au développement durable et aux investissements en Afrique. Cela étant, d'aucuns ont souligné que la bonne gouvernance et la prévention des conflits étaient des objectifs qui devaient être appuyés en tant que tels, et non pas simplement à titre de conditions préalables, et qu'il ne fallait pas laisser les problèmes susceptibles de se poser dans un pays donné influencer sur l'approche adoptée par la communauté internationale vis-à-vis de l'ensemble du continent. Les mécanismes de prévention des conflits mis en place par l'intermédiaire de l'OUA et le mécanisme d'examen par les pairs qu'avait institué le Comité de mise en oeuvre du NEPAD constituaient des initiatives importantes et devaient être envisagés dans cette perspective.

29. Les membres du CCS ont rappelé qu'il fallait doubler le volume de l'aide publique au développement (APD) offerte à l'Afrique et maintenir cette aide à ce niveau pendant toute une décennie si l'on voulait que la région ait une chance d'atteindre un des objectifs que s'était fixé la communauté internationale en matière de développement, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Le Comité a appelé l'attention en particulier sur le volume considérable des investissements nécessaires pour qu'une contribution significative soit apportée à la mise en oeuvre intégrale du NEPAD. Sur ce plan, la fourniture de ressources supplémentaires par la communauté internationale, en particulier par le système des Nations Unies, était une condition indispensable au succès du Nouveau Partenariat. Cet effort international devait s'accompagner d'une mobilisation des ressources nationales en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté, et de politiques nationales orientées vers le développement et l'expansion des marchés internes, la création d'entreprises, la promotion de l'esprit d'entreprise et la création d'emplois productifs.

30. Le CCS a aussi insisté sur la nécessité d'accroître l'aide fournie par la communauté internationale en vue de renforcer les capacités de l'Afrique de telle sorte que les pays africains puissent tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offraient à eux sur le plan commercial. La diversification des économies africaines, le développement du secteur productif et la réalisation de progrès en matière de facilitation du commerce étaient des éléments indispensables au succès d'une telle entreprise. Les dirigeants africains avaient aussi à juste titre accordé une importance particulière au développement des infrastructures. Il était indispensable d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine.

31. D'aucuns ont appelé l'attention sur ce qu'ils considéraient comme des lacunes du NEPAD et qui portaient notamment sur les points suivants : la prise en considération du rôle joué par la science et la technologie en tant qu'élément moteur du développement; les moyens de remédier aux conséquences néfastes de l'urbanisation rapide et de la taudification des zones urbaines; et les moyens d'enrayer et de prévenir la progression du VIH/sida.

32. Le CCS a réaffirmé que le NEPAD méritait le soutien sans réserve et indéfectible de la communauté internationale et qu'il offrait un cadre

au sein duquel les organismes des Nations Unies pouvaient maximiser l'efficacité et l'impact de leur contribution au développement durable de l'Afrique. Le Comité a demandé instamment à ces organismes de maintenir leur engagement actuel en Afrique, tout en répondant aux demandes spécifiques de soutien pour favoriser la mise en oeuvre du NEPAD. Le CCS a également invité ses membres à continuer de se concerter et d'agir en coordination avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui est l'interlocuteur privilégié du système, pour le NEPAD.

33. Le CCS a demandé au Comité de haut niveau chargé des programmes de garder la question du Nouveau Partenariat à son ordre du jour et de suivre sa mise en oeuvre.

2. Fonctionnement du Comité de haut niveau chargé des programmes

34. Le Président a rappelé que, lors de la dernière session du CCS à New York, les chefs de secrétariat avaient échangé des vues sur les travaux du Comité de haut niveau chargé des programmes et sur le rôle qu'ils attendaient de lui. Ils avaient demandé au Président du Comité d'en examiner le mandat et de formuler des recommandations sur les façons d'en améliorer le fonctionnement. Au vu de ses travaux de la session précédente, le Comité semblait bien parti pour trouver son créneau. Le Président a noté avec satisfaction que le Comité s'attachait à voir la valeur qu'il pouvait ajouter à la fois aux travaux du CCS lui-même et à ceux des nouveaux réseaux interinstitutions créés suite aux décisions relatives au fonctionnement de son mécanisme subsidiaire prises par les chefs de secrétariat lors de la session précédente. Le Comité de haut niveau chargé des programmes devait continuer à contribuer au rôle stratégique du CCS en aidant à préparer ses débats de politique générale, tout en libérant le CCS de la responsabilité de la gestion de la coordination interinstitutions. Le Comité devrait également être l'instrument de promotion d'un suivi systématique des conclusions du CCS. Le Président a fait observer que les progrès en ce sens ne pouvaient être que progressifs et devaient être envisagés avec réalisme mais aussi avec une certaine hauteur de vues.

35. Le Vice-Président a exposé aux membres du CCS les résultats des discussions du Comité. Il a fait observer que le Comité de haut niveau chargé des programmes était un élément important dans la chaîne

interinstitutions d'analyse, d'avis, de suivi et de responsabilités qui devait opérer dans le cadre du CCS. Le Comité avait à la fois pour rôle d'appuyer le CCS et de promouvoir la convergence des politiques et des programmes à l'échelle du système. Il devait s'acquitter de ce double rôle en aidant à préparer les sessions du CCS et en fournissant des contributions concrètes sur les questions dont il était saisi comme celles qui concernent le suivi du Sommet du Millénaire et l'aide à apporter à l'Afrique à l'échelle du système; en envisageant de façon pragmatique et synergique ses fonctions visant à promouvoir la cohérence interinstitutions, y compris ses interactions avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD); en fournissant un aperçu des nouveaux arrangements souples de coordination interinstitutions mis en place dans les domaines de programmes couverts par les organes subsidiaires de l'ancien Comité administratif de coordination (CAC); et en lançant de nouvelles initiatives interinstitutions, comme les consultations interinstitutions qu'il avait engagées dans le domaine de la facilitation du commerce. Il avait été convenu de nouvelles méthodes de travail visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité du Comité, fondées sur des processus faisant davantage appel à la participation, sur un recours plus systématique à des institutions chefs de file pour établir la documentation, et sur la mise en commun des informations et des connaissances entre les sessions. Le Vice-Président a également présenté au CCS les questions que le Comité de haut niveau chargé des programmes avait abordées à sa dernière session et celles qu'il devait examiner à l'avenir.

36. Le CCS s'est félicité du rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes sur sa troisième session (CEB/2002/4) et a invité le Comité à poursuivre ses efforts pour améliorer son fonctionnement, notamment grâce à une répartition efficace des responsabilités avec les autres organismes de coordination. Il a pris note des mesures adoptées par le Comité pour améliorer ses méthodes de travail et a souligné qu'une représentation appropriée de haut niveau au Comité était nécessaire pour garantir l'exercice efficace de ses fonctions.

37. Notant l'importance cruciale de la coordination au niveau des pays pour la réalisation des objectifs du CCS à l'échelle du système, le Conseil s'est félicité des conclusions du Comité de

haut niveau chargé des programmes à cet égard, notamment de l'approche pragmatique qu'il avait adoptée dans ses interactions avec le GNUD, en vue de promouvoir des synergies et une cohérence globale.

38. Le CCS a pris note des nouveaux arrangements souples et pragmatiques qui avaient été instaurés pour la coordination interinstitutions dans les domaines de programmes couverts par les organes subsidiaires de l'ancien CAC. Il s'est félicité de la décision prise par le Comité d'assurer le suivi et de donner, selon les besoins, des directives aux réseaux thématiques interinstitutions, et il a invité le secrétariat du CCS à fournir régulièrement des informations objectives et un appui au Comité à cet égard. Dans ce contexte, le CCS a reconnu qu'il était nécessaire de veiller tout particulièrement à ce que des mécanismes efficaces soient en place pour continuer à assurer une coordination interinstitutions organisée dans les domaines intéressant l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier celui des ressources en eau douce, qui sont cruciaux pour le développement et dont s'occupent plusieurs institutions spécialisées.

B. Questions de gestion

39. Le Président du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a fait un exposé au CCS sur les résultats des discussions du Comité à sa troisième session (voir CEB/2002/3), qui étaient axées sur les points suivants : a) une conception précise des techniques de l'information et de la communication (TIC); b) la sécurité et la sûreté du personnel; c) la réforme du régime des traitements et indemnités; d) l'équilibre géographique; e) les consultations avec les représentants du personnel; et f) le suivi des questions en suspens et les futurs arrangements.

40. Le CCS a pris note du rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (CEB/2002/3) et s'est félicité des travaux du Comité, en particulier de l'attention continue qu'il a accordée à la coordination des TIC ainsi qu'à la sécurité et à la sûreté du personnel.

41. Les chefs de secrétariat ont insisté sur l'importance particulière qu'ils attachent à l'examen auquel procède actuellement la Commission de la fonction publique internationale

(CFPI) pour réformer le système à la base des traitements et indemnités dans le régime commun, notant qu'il est indispensable de procéder à une réforme d'envergure et que le risque couru, si l'on ne répond pas aux préoccupations exprimées à maintes reprises tant par l'Assemblée générale³ que par d'autres organes directeurs au sujet de la compétitivité des conditions d'emploi à l'ONU et si l'on ne fait pas face au manque de souplesse du système actuel en ce qui concerne les différents besoins des organisations, est bien plus grand que les difficultés liées à cette réforme. Soulignant que celle-ci est indispensable pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation et pour compléter d'autres grandes réformes de gestion en cours, les chefs de secrétariat ont demandé à la Commission de prendre la tête de cette initiative majeure.

42. Le CCS a rappelé la décision qu'il avait prise de demander un examen indépendant visant à renforcer tant la fonction publique internationale que la Commission elle-même. Il a exprimé l'espoir qu'un tel examen serait effectué dès que possible.

43. Le CCS a noté que les deux comités de haut niveau progressaient de façon satisfaisante dans leurs travaux et étaient passés de la phase d'organisation à l'examen de questions de fond tant dans leurs domaines de responsabilités respectifs que dans le cadre du soutien au CCS. Le Conseil a félicité les présidents et vice-présidents des deux comités et a pris note de l'appui fourni par le secrétariat, qui doit rendre des comptes à tous les membres du CCS.

IV. Questions diverses

Dates de la prochaine session du CCS

44. Il est proposé que la prochaine session du CCS se tiende les vendredi 25 et samedi 26 octobre 2002, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Pour faciliter la planification préalable, le CCS a décidé qu'à l'avenir, sa première session ordinaire se tiendrait dans le courant de la première semaine d'avril et la seconde pendant la dernière semaine d'octobre.

45. Le CCS a rendu hommage à M. Mike Moore et à Mme Mary Robinson, dont les mandats viendront à expiration avant sa prochaine session, ainsi qu'à Mme Catherine Bertini, dont le mandat avait déjà pris fin avant sa session en cours. Il a fait l'éloge de leurs

remarquables qualités de chef à la tête de leurs organisations respectives et a souligné la contribution inestimable qu'ils avaient apportée à la coopération internationale et au développement, à la promotion des droits de l'homme et à la fourniture d'une assistance humanitaire, ainsi qu'aux travaux du CCS.

Notes

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Résolution 46/151 de l'Assemblée générale, annexe, sect. II.

³ Dans sa résolution 55/258, section XII, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, selon laquelle il est indispensable d'offrir un ensemble compétitif de conditions d'emploi si l'on veut atteindre les objectifs de la réforme de la gestion des ressources humaines.